

L'AMELIORATION DU SYSTEME DE GOUVERNANCE DES ENTREPRISES COTEES FRANÇAISES PAR LA PRESENCE LEGALE DU COMITE D'AUDIT

Mme ATEK -BOUMAZA
Hayet
Docteur en sciences de gestion
Université Mouloud MAMMERI de Tizi-ouzou (Algérie)
boumazah@hotmail.com
Tel : 00213 550969918

Résumé

En France, la création du comité d'audit (émanation du conseil d'administration), a fait l'objet de plusieurs recommandations sous forme de codes « de bonne gouvernance ». Cet article a pour objet de présenter l'influence de la présence du comité d'audit à protéger l'information financière publiée par les sociétés cotées.

Mots clés : gouvernance d'entreprise - comité d'audit - fiabilité de l'information financière
- gestion du résultat.

Abstract

In France, the creation of the audit committee (emanation of the board of directors), was the object of several recommendations in the form of codes « of good governance ». This article has for object to present the influence of the presence of the audit committee to protect the financial information published by listed companies.

Keywords: governance of company - audit committee - reliability of the financial information - earning management.

L'AMELIORATION DU SYSTEME DE GOUVERNANCE DES ENTREPRISES COTEES FRANÇAISES PAR LA PRESENCE LEGALE DU COMITE D'AUDIT

LES OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

De nombreux scandales financiers survenus au début des années 2000 (Enron, Vivendi, etc.) ont entraîné une crise de confiance sur les marchés financiers. Pour rétablir la crédibilité des informations financières diffusées, différents codes de « bonne gouvernance » des entreprises cotées ont été établis par divers organismes, tels que : le rapport Blue Ribbon Committee (1999) aux Etats-Unis; Cadbury (1992) au Royaume-Uni; Vienot I (1995) et Vienot II (1999) en France, etc., qui recommandent la création d'un comité d'audit comme une structure spécialisée du conseil d'administration, chargée de superviser la qualité de l'information financière. Plusieurs textes réglementaires : la SOX (2002) aux USA, la huitième directive (2006) en Europe et l'ordonnance (2008) en France ont imposé au comité d'audit des critères d'efficacité en terme de composition qui permettent de protéger la fiabilité de l'information financière. Selon les études empiriques, cette fiabilité se mesure par l'absence de manipulations du résultat comptable, appelées : la gestion du résultat. Ainsi, notre problématique est la suivante : La présence légale du comité d'audit dans les sociétés françaises cotées est-elle un dispositif de contrôle efficace pour limiter la pratique de la gestion du résultat ?

REVUE DE LA LITTERATURE

La théorie économique qui met en perspective les mécanismes et les problèmes de gouvernance d'entreprise est : la théorie de l'agence. Les managers ont la possibilité de manipuler les données comptables et financières qui induisent à la présentation d'une situation financière erronée dans le but de servir leurs propres intérêts au détriment de ceux des actionnaires. Selon Charreaux (1997), il existe des mécanismes de gouvernance internes tels que le conseil d'administration pour limiter ces pratiques opportunistes. Afin de renforcer la fonction de contrôle du conseil, des comités spécialisés ont été créés, parmi eux : le comité d'audit.

Le comité d'audit a pour but d'améliorer l'efficacité des travaux du conseil par une spécialisation des compétences des administrateurs en matière comptable et financière, et de répondre au besoin d'une meilleure gouvernance des entreprises par la communication d'états financiers fiables à destination des parties prenantes de l'entreprise, principalement, les investisseurs.

Ainsi, un comité d'audit efficace concourt à atténuer les problèmes d'agence en contribuant à la divulgation par les dirigeants d'une information financière non biaisée pour les actionnaires et les créanciers, réduisant ainsi l'asymétrie d'information (Klein, 2002).

Les recherches empiriques qui se sont intéressées au lien entre les caractéristiques d'efficacité du comité d'audit et la gestion du résultat (qui sont principalement anglo-saxonnes) ont prouvé l'efficacité de la contribution du comité à garantir la qualité de l'information financière (Klein, 2002; Xie et al., 2003 ; Bedard et al., 2004; Yang et Krishnan, 2005; Carcello et al., 2006; Dhaliwal et al., 2006).

METHODOLOGIE

L'échantillon de notre étude empirique est composé de sociétés cotées françaises de l'indice SBF 120. La période d'étude porte sur plusieurs exercices afin de donner à l'analyse une dimension longitudinale. Les sources principales des données de notre étude sont :
-les rapports d'activité annuels pour les données sur la composition du comité d'audit et la base Factset pour collecter les données comptables et financières.

Pour tester les hypothèses formulées, nous avons utilisé des modèles économétriques suivants :

- les méthodes statistiques (statistiques descriptives et régressions statistiques) ;
- le modèle de mesure des accruals (qui sont à l'origine de la gestion du résultat).

RESULTATS DE LA RECHERCHE

Notre étude a pour objectif de tester par comparaison aux études antérieures anglo-saxonnes et françaises l'impact des attributs d'efficacité du comité d'audit à assurer la diffusion d'une information fiable par la restriction de la gestion du résultat.

L'indépendance et la compétence financière des administrateurs du comité d'audit sont des caractéristiques fondamentales, censées mener une surveillance active de la qualité de l'information financière contenue dans les états financiers. L'importance de ces variables a été relevée dans la plupart des études empiriques et a été renforcée par l'exigence des textes normatifs de bonne gouvernance. Néanmoins, nos résultats empiriques montrent que le lien supposé négatif entre ces caractéristiques du comité et les accruals n'est pas confirmé. De ce fait, ces résultats ne corroborent pas l'idée énoncée par la théorie de l'agence.

APPORTS DE LA RECHERCHE

Les principales contributions de notre étude sont d'ordre théorique et empirique: Nos résultats ont montré les limites de la théorie de l'agence qui considère le comité d'audit comme un dispositif efficace censé limiter l'espace discrétionnaire des dirigeants. Nos tests empiriques ont montré que le comité d'audit en France ne dispose pas de pouvoir limitatif à l'égard de la gestion du résultat comptable. Cette recherche intègre les rares études ayant traité la relation entre l'efficacité du comité d'audit et la qualité de l'information financière. Elle a examiné empiriquement un échantillon de firmes cotées françaises dans un cadre de mise en place « légale ». Cette étude peut éclairer les groupes de travail français (IFA, AFEP/MEDEF) sur l'efficacité de la réglementation en vigueur.

BIBLIOGRAPHIE

1. AFEP/MEDEF (2008). « Code du gouvernement d'entreprise », décembre.
2. BEDARD, J.; CHTOUROU, S.M.; COURTEAU, L. (2004). « The effect of audit committee expertise, independence, and activity on aggressive earnings management », *Journal of Practice and Theory*, Vol.23, N°2, p.13-35.
3. BEDARD, J.; GENDRON, Y. (2010). « Strengthening the financial reporting system: Can audit committees deliver? », *International Journal of Auditing*, Vol.14, N°2, p. 174-210.
4. CARCELLO, J.V.; HOLLINGSWORTH, C.W.; KLEIN, A.; NEAL, T.L. (2006). « Audit committee financial expertise, competing corporate governance mechanisms, and earnings management », *NYU working paper*, N° 2451/27455 . (<http://ssrn.com/abstract=1280676>).
5. CHARREAUX, G. (1997). *Le gouvernement des entreprises : Corporate Governance, théories et faits*, p.17-54.
6. DECHOW, P.M.; SLOAN, R.G.; SWEENEY, A.P. (1996). « Causes and Consequences of Earnings Manipulation: An Analysis of Firms Subject to Enforcement Actions by the SEC », *Contemporary Accounting Research*, Vol 13, n°1, Spring, p.1-36.
7. KLEIN, A., (2002). « Economic determinants of audit committee independence », *The Accounting Review*, Vol. 77, N°2, p.435-452.
8. MCMULLEN, D.A. (1996). « Audit committee performance: an investigation of the consequences associated with audit committees », *Journal of Practice and Theory*, Vol 15, N° 1, spring, p.87-101.
9. VAFEAS, N. (2005). « Audit committees, boards, and the quality of reported earnings », *Contemporary Accounting Research*, Vol 22, N° 4, p.1093-1122.

10. XIE, B.; DAVIDSON, W.N.; DADALT, P.J. (2003). « Earnings management and corporate governance: The role of the board and the audit committee », *Journal of Corporate Finance*, Vol 9, p. 295-316.
11. YANG, J.S.; KRISHNAN, J. (2005). « Audit committees and quarterly earnings management », *International Journal of Auditing*, Vol 9, p. 201-219.